

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

--oOo--

SEANCE PUBLIQUE DU 10/05/2021

--oOo--

DELIBERATION N° SP20210510R_4

OBJET : PROJET D'AMÉNAGEMENT FONCIER, COMMUNE DE LAROQUE-DES-ALBÈRES - MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU PROJET

RAPPORTEUR : Madame Martine ROLLAND

DELIBERATION :

L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE, après en avoir délibéré, décide :

VU le rapport N° SP20210510R_4 qui lui est présenté,

Vu les articles L.121-14, L.121-19, L.123-4-1 et R.121-21 du Code Rural et de la pêche Maritime ;

Vu l'article L.3211-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du Département des Pyrénées-Orientales N° CP 20180514N_17 du 14/05/2018 décidant de procéder au lancement d'une étude d'aménagement à l'échelle du P.A.E.N de la commune de Laroque-des-Albères ;

VU les décisions de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de Laroque-des-Albères en dates des 07/02/2020 et 11/02/2021 concernant la proposition d'un « Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental », la définition des conditions de sa réalisation et la détermination de son périmètre ;

VU le courrier en date du 29/03/2021 de M. le Président de la C.C.A.F de Laroque-des-Albères en vue de la mise à l'enquête du projet ;

- de se prononcer favorablement sur la proposition d'aménagement foncier et de prescriptions à caractère environnemental de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de Laroque-des-Albères en annexes 1, 2 et 3 (Périmètre d'opération en annexe 2, mode « Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental » en valeur vénale en annexe 1, prescriptions à caractère environnemental dont listes des travaux interdits ou soumis à autorisation en annexes 1 et 3) ;

- de soumettre cette proposition d'aménagement et de prescriptions à enquête publique réalisée conformément au chapitre III, du titre II, du livre 1er du code de l'environnement ;

- d'autoriser la Présidente du Département, conformément aux dispositions de l'article R. 121-21 du code rural et de la pêche maritime, à mettre en œuvre l'enquête publique ci-dessus mentionnée.

La présente délibération a été adoptée en Séance Publique.

Le vote a eu lieu à main levée.

PRESENTS :

Madame Lola BEUZE, Madame Toussainte CALABRESE, Monsieur Charles CHIVILO, Madame Françoise FITER, Madame Madeleine GARCIA - VIDAL, Monsieur Nicolas GARCIA, Monsieur Robert GARRABE, Monsieur Rémi LACAPERRE, Madame Hermeline MALHERBE, Monsieur Michel MOLY, Madame Ségolène NEUVILLE, Monsieur Robert OLIVE, Madame Edith PUGNET, Monsieur Alexandre REYNAL, Madame Martine ROLLAND, Monsieur Jean ROQUE, Madame Marie-Pierre SADOURNY

REPRESENTE (S) :

Madame Damienne BEFFARA (procuration à Monsieur Robert OLIVE), Madame Marina JOLY (procuration à Monsieur Michel MOLY), Monsieur René MARTINEZ (procuration à Madame Madeleine GARCIA - VIDAL), Monsieur René OLIVE (procuration à Madame Hermeline MALHERBE)

ABSENT (S) :

Madame Joëlle ANGLADE, Madame Armande BARRERE, Monsieur Pierre BATAILLE, Madame Annabelle BRUNET, Monsieur Jean-Louis CHAMBON, Madame Isabelle DE NOELL - MARCHESAN, Monsieur Thierry DEL POSO, Monsieur Romain GRAU, Madame Hélène JOSENDE, Madame Nathalie PIQUE, Monsieur Richard PULY-BELLI, Monsieur Jean SOL, Monsieur Robert VILA

POUR :

Madame Damienne BEFFARA, Madame Lola BEUZE, Madame Toussainte CALABRESE, Monsieur Charles CHIVILO, Madame Françoise FITER, Madame Madeleine GARCIA - VIDAL, Monsieur Nicolas GARCIA, Monsieur Robert GARRABE, Madame Marina JOLY, Monsieur Rémi LACAPERRE, Madame Hermeline MALHERBE, Monsieur René MARTINEZ, Monsieur Michel MOLY, Madame Ségolène NEUVILLE, Monsieur René OLIVE, Monsieur Robert OLIVE, Madame Edith PUGNET, Monsieur Alexandre REYNAL, Madame Martine ROLLAND, Monsieur Jean ROQUE, Madame Marie-Pierre SADOURNY

CONTRE :

ABSTENTION (S) :

La séance était présidée par Madame Hermeline MALHERBE et Monsieur Michel MOLY faisait fonction de Secrétaire.

**Délibération signée électroniquement sous sa forme
originale,
La Présidente du Département des Pyrénées-Orientales,
Hermeline MALHERBE**